

La restauration de plage préserver l'activité malgré les contraintes

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Mercredi, 03 Juillet 2013 00:00 -

Alors que le décret plage de 2006 est national et identique pour toutes les surfaces maritimes, les professionnels de la restauration de plage ne font pas tous face aux mêmes contraintes. La Fédération nationale des plages et restaurants (FNPR) continue de demander plus de souplesse dans l'application du décret plage qui a réglementé la profession en 2006. Pour René Colombar, président de la FNPR, "il est nécessaire de faire prendre conscience de l'importance de nos métiers dans le développement du tourisme. Il faut préserver notre outil de travail qui reste, malgré le contexte économique, créateur d'emplois non délocalisables". Les restaurants de plage sont depuis longtemps inscrits dans le paysage économique et génèrent nombre d'emplois directs. La plage des Jumeaux à Pampelonne (83) embauche plus de trente personnes en été dont neuf en CDI, le Sunset à Pornichet (44), ouvert à l'année, compte entre 10 et 17 salariés alors qu'au Cap d'Agde (34) les établissements ont en moyenne une vingtaine d'employés.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [La restauration de plage préserver l'activité malgré les contraintes](#)